Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

DC N°2025.25

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

DÉCISION
PORTANT MISE À JOUR DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les L.2322-1 et L2322-2 2° ;

VU la décision n°2025.21 du 1er juillet 2025 portant modification des tarifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter quelques précisions sur les tarifs de certaines prestations du service Enfance-Jeunesse ;

CONSIDERANT qu'il convient de rajouter un tarif relatif à l'après-midi pour les mercredis et le tarif extérieur pour certaines prestations du service Enfance-Jeunesse suite à un oubli ;

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 1er octobre 2025, les tarifs du service Enfance-Jeunesse sont les suivants :

❖ **Frais annuels d'adhésion aux prestations : 20 €** par famille pour l'ensemble des prestations (accueil périscolaire, restauration scolaire maternelle et élémentaire, accueil extrascolaire).

❖ **Surfacturation** : une surfacturation de 5 € sera appliquée selon les modalités prévues par le règlement intérieur en vigueur.

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

DISPOSITIONS GENERALES

Les tarifs se déclinent suivant la grille des quotients familiaux ci-dessous :

	Quotients familiaux de la Caisse d'allocations familiales
Tarif 1	de 0 à 650
Tarif 2	de 651 à 850
Tarif 3	de 851 à 1 200
Tarif 4	> à 1 201 ou absence de justificatif

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE ET LES ADULTES

- 0,56 € de participation à la surveillance cantine pour les enfants sans repas (P.A.I, pique-nique…) domiciliés à Cruseilles.

- 9,00 € le repas pour les personnes extérieures adultes.

- Pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cruseilles dans le cadre du dispositif ULIS et domiciliés dans une autre commune, les communes de résidence pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.
A défaut de convention, la famille se verra appliquer le plein tarif.

❖ Tarif du repas cantine

Quotient	Plein tarif	Participation de la commune de Cruseilles et de l'Etat	Coût familles
T1	6.90 €	6.00 €	0.90€
T2	6.90 €	5.90€	1.00€
T3	6.90 €	1.00€	5.90€
T4	6.90 €	0.00€	6.90€
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			6.90 €

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

❖ Surveillance cantine (11h15 - 13h15) –

Application du plein tarif pour les enfants dont les deux parents ne sont pas domiciliés sur Cruseilles

Cruseilles et communes conventionnées	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
	2.40 €	2.40 €	0.00 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			2.40 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

- Pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cruseilles dans le cadre du dispositif ULIS et domiciliés dans une autre commune, les communes de résidence pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.

A défaut de convention, la famille se verra appliquer le plein tarif.

❖ Accueil périscolaire du matin

Maternelle 7h10-8h10 / Elémentaire 7h05-8h05

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
T2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
T3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
T4	2.00 €	0.20 €	1.80 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			2.00 €

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

❖ Accueil périscolaire du soir

Maternelle 16h10-18h45 / Elémentaire 16h15-18h45

Tranche 1 (Maternelle 16h10-17h45 / Elémentaire 16h15-17h45) y compris goûter

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	3.50 €	1.05 €	2.45 €
T2	3.50 €	0.70 €	2.80 €
T3	3.50 €	0.50 €	3.00 €
T4	3.50 €	0.35 €	3.15 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			3.50 €

Tranche 2 (17h45-18h45)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
T2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
T3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
T4	2.00 €	0.20 €	1.80 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			2.00 €

A partir de 18h45, chaque quart d'heure entamé est facturé 5 €.

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DES MERCREDIS ET VACANCES

- Pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cruseilles dans le cadre du dispositif ULIS et domiciliés dans une autre commune, les communes de résidence pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.

A défaut de convention, la famille se verra appliquer le plein tarif.
La règle ne s'applique pas pour les camps d'été.

❖ Accueil de loisirs des mercredis

Journée complète avec repas (7h30-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	34.50 €	10.30 €	24.20 €
T2	34.50 €	8.95 €	25.55 €
T3	34.50 €	7.60 €	26.90 €
T4	34.50 €	4.90 €	29.60 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			36.50 €

Journée complète sans repas – Panier repas pour les P.A.I (7h30-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	28.50 €	10.30 €	18.20 €
T2	28.50 €	8.95 €	19.55 €
T3	28.50 €	7.60 €	20.90 €
T4	28.50 €	4.90 €	23.60 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			30.50 €

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

Demi-journée Matin avec repas (7h30-13h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	20.00 €	5.40 €	14.60 €
T2	20.00 €	4.70 €	15.30 €
T3	20.00 €	4.00 €	16.00 €
T4	20.00 €	2.50 €	17.50 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			21.00 €

Demi-journée Matin sans repas – Panier repas pour les P.A.I (7h30-13h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	14.50 €	5.20 €	9.30 €
T2	14.50 €	4.50 €	10.00 €
T3	14.50 €	3.80 €	10.70 €
T4	14.50 €	2.50 €	12.00€
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			15.50 €

Demi-journée Après-midi sans repas (13h00-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	14.50 €	5.20 €	9.30 €
T2	14.50 €	4.50 €	10.00 €
T3	14.50 €	3.80 €	10.70 €
T4	14.50 €	2.50 €	12.00€
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			15.50 €

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

❖ Accueil de loisirs des vacances

Journée complète avec repas (7h30-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	34.50 €	10.30 €	24.20 €
T2	34.50 €	8.95 €	25.55 €
T3	34.50 €	7.60 €	26.90 €
T4	34.50 €	4.90 €	29.60 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			36.50 €

Journée complète sans repas** – Panier repas pour les P.A.I **(7h30-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	28.50 €	10.30 €	18.20 €
T2	28.50 €	8.95 €	19.55 €
T3	28.50 €	7.60 €	20.90 €
T4	28.50 €	4.90 €	23.60 €
Tarif Communes extérieures hors conventionnement			30.50 €

A partir de 18h30, chaque quart d'heure entamé est facturé 5 €.

❖ Camps d'été

Quotient	Tarifs/ semaine (Toutes communes)
T1	155 €
T2	195 €
T3	220 €
T4	250 €
Commune extérieure	280 €

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 074-217400969-20250930-DC2025_25-DE

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil municipal conformément à l'article L.2322-2 du CGCT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 30 septembre 2025.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE CRUSEILLES (Haute-Savoie)

Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 6 OCT. 2025

Affichée le : - 6 OCT. 2025

Publié le : 06/10/2025 18:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/41444